



Lettre ouverte aux habitants de THEZY GLIMONT

En mai dernier Monsieur le maire nous a transmis une lettre ouverte pour justifier l'abandon du recours contre le projet du parc éolien piloté par la société H2 AIR !!!

Monsieur le maire justifiait sa démarche au regard des éventuelles dépenses trop importantes que ne pourrait supporter le budget de notre commune.

Monsieur le maire à force d'arguments, qui s'ils étaient vrais pourraient faire peur, a convaincu une majorité de ses conseillers municipaux de voter pour le retrait du recours **allant jusqu'à faire voter des élus directement intéressés par les bénéfices** substantiels qu'ils retireront quand ces aérogénérateurs seront installés !!!

Il aura fallu que notre association dénonce ces faits pour que Monsieur le maire convoque de nouveau dans les plus brefs délais un nouveau conseil municipal, qu'il a qualifié lui-même de « chaud ». Cette décision basée sur des arguments uniquement financiers dont la véracité reste à démontrer, est loin de faire l'unanimité des conseillers !!

Fort heureusement certains d'entre eux voient aussi le cadre de vie, l'environnement ainsi que le bien être des habitants qui les ont élus.

Dès lors on peut raisonnablement se poser la question : **Pourquoi une société d'ordre privée proposerait-elle de tripler les aides initialement prévues si comme, cela nous a été dit, celle-ci était certaine de gagner devant les tribunaux ?**



Monsieur le maire nous annonce des chiffres qui font effectivement peur :

- 200 000 euros de débours ????
- 50 000 euros de frais de procédure ????
- 200 000 euros d'aides financières
- 500 000 euros (estimation sur 20 ans) d'aménagement pour les voiries qui donneront accès aux éoliennes.

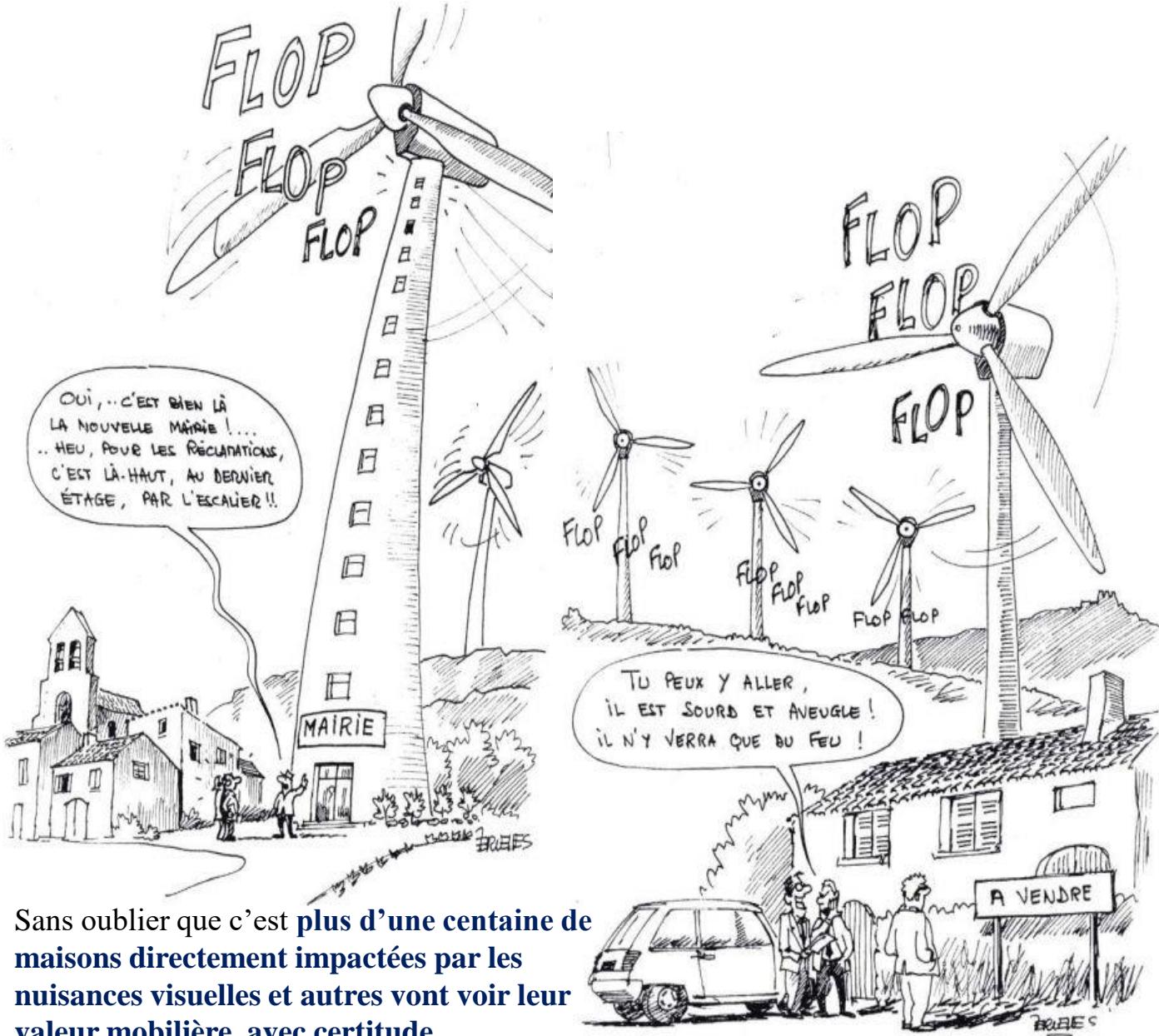
Selon le maire, toutes ces sommes seraient soit perdues ou à supporter par la commune. Clairement, **si le recours avait été maintenu, il n'aurait rien couté car pris en charge dans son intégralité par l'assurance prise par la commune**. Ce recours était aussi loin d'être perdu, le promoteur s'étant bien gardé d'informer la cour d'appel qu'un bâtiment agricole (dont l'implantation pose d'ailleurs question) abritant bêtes et employés, avait vu le jour après l'enquête publique !

De plus, le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2022 ne faisait état que d'un montant de frais de justice, qui pourrait se situer dans une fourchette de 5000 à 10000 euros en conseil d'Etat (étape suivante si la commune devait perdre en première instance).

Monsieur le maire a donc privilégié des retombées sonnantes et trébuchantes, qui si elles sont avérées, ne seront pas aussi importantes que cela, au détriment du cadre de vie de ses administrés !!

Pourtant une pétition lancée par notre association a recouvré plus de 200 signatures dès lors pourquoi avoir refusé un référendum citoyen comme le demandaient plusieurs de ses élus ?

Les finances de notre commune seraient-elles à ce point en danger qu'il nous faille accepter ces éoliennes ?????



Sans oublier que c'est **plus d'une centaine de maisons directement impactées par les nuisances visuelles et autres vont voir leur valeur mobilière, avec certitude, grandement diminuée.**

Par la présente nous voulions apporter à l'ensemble des habitants de notre commune un droit de réponse.

S'il est vrai que l'état, le promoteur, les propriétaires et locataires fonciers ainsi qu'une partie de la municipalité emmenée par Monsieur le maire, ne nous ont pas accompagnés dans notre combat, nous ne désarmerons pas et **nous continuerons à vous informer sur ce désastre annoncé.**

Pour joindre ou rejoindre l'association **Thézy glimontois A Contre'éole :**

11 rue de Gentelles à Thézy Glimont. thezycontreole@gmail.com